

Unité départementale des Ardennes
1 Place de la Préfecture - BP 60002
08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, le 19/09/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 05/09/2022

Contexte et constats

Publié sur



GARAGE PRESSE

Route de Reims
08400 VOUZIERES

Références : S1-NiL/JoL-N° 22/348
Code AIOT : 0100005345

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 05/09/2022 dans l'établissement GARAGE PRESSE implanté Route de Reims 08400 VOUZIERES. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- GARAGE PRESSE
- Route de Reims 08400 VOUZIERES
- Code AIOT : 0100005345
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso

Le garage PRESSE réalise des prestations de réparation et d'entretien mécanique, de carrosserie, de peinture et de dépannage de véhicules.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- situation administrative.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Situation administrative	Code de l'environnement, article R. 512-47	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le garage PRESSE ne relève pas de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative

Référence réglementaire : Code de l'environnement, article R. 512-47
Thème(s) : Situation administrative, Classement des installations
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : I. - La déclaration relative à une installation est adressée, avant la mise en service de l'installation, au préfet du département dans lequel celle-ci doit être implantée. [...]
Constats : Compte tenu des activités exercées par le personnel du garage PRESSE, les installations sont susceptibles de relever des trois rubriques de la nomenclature des installations classées suivantes : - 1978-6 (revêtement et retouche de véhicules) ; - 2930-1 (réparation et entretien de véhicules et engins à moteur) ; - 2930-2 (application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt sur véhicules et engins à moteur). Lors de la visite, il a été constaté que la surface totale de l'atelier est inférieure au seuil de déclaration de la rubrique 2930-1 de la nomenclature des installations classées (environ 35 x 15 m, soit 525 m ² au total pour un seuil de 2 000 m ²). L'exploitant a fourni à l'Inspection des installations classées le relevé de ses achats de peinture sur la période du 01/01/21 au jour de la visite. Ce dernier fait état de 248 kg de produits achetés en 2021, et 208 kg de produits achetés depuis le début de l'année 2022. La quantité de produits achetée est inférieure au seuil de déclaration de la rubrique 1978-6 de la nomenclature des installations classées (consommation de 500 kg/an de solvants). Enfin, l'exploitant a indiqué en séance, et confirmé par courriel du 07/09/22, ne pas atteindre le seuil de 10 kg de peinture consommée sur une journée. Il estime à 2 kg maximum la quantité de peinture utilisée pour les réparations effectuées sur un véhicule. Le seuil de 10 kg/j correspond à celui de la déclaration au titre de la rubrique 2930-2 de la nomenclature des installations classées. Le total des achats réalisés sur la période 2021/2022 est cohérent avec ces propos. Le jour de la visite, réalisée de manière inopinée, la cabine de peinture n'était pas en fonctionnement.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet